

REÇU LE : 24 SEP. 2021 3CMA JPN. 8A. 2.NFS

Communauté de communes Cœur de Maurienne A l'attention de Monsieur le président 127 rue de la République 73300 ST JEAN DE MAURIENNE

ANNECY Siège social

52 avenue des Iles 74994 ANNECY CEDEX 9 Tél : 04 50 88 18 01 Fax : 04 50 88 18 08

Pôle Entreprises Dossier suivi par Emilie BERGER – site Saint Baldoph 04 79 33 83 19 – 06 88 74 75 81 Réf : CL/EB/nb

SAINT BALDOPH

40 rue du Terraillet 73190 SAINT BALDOPH Tél : 04 79 33 43 36 Fax : 04 79 33 92 53

Saint Baldoph, le 16 septembre 2021

contact@smb.chambagri.fr

Objet : Avis sur la modification n°1 du PLU de Villarembert

Monsieur le Président, monsieur le Maire,

Nous avons bien reçu le dossier concernant la modification n°1 du PLU de la commune de Villarembert et nous vous en remercions.

Secteur de Champ Durand

La modification a pour objectif de permettre la réalisation d'un bâtiment agricole. En ce sens, nous y sommes favorables. Nous attirons tout de même l'attention de la collectivité et du pétitionnaire sur le fait que le bâtiment devra correspondre à ce qui est admissible en zone A, à savoir uniquement les constructions nécessaires à l'exploitation agricole.

Nous avons noté que le projet sera localisé en bordure du tènement agricole pour limiter l'emprise sur les parcelles de fauche en aval.

Nous n'avons pas de remarque particulière pour le **secteur des Granges**. Pour l'évolution du **Planet (immeuble Vega)**, elle permet de densifier l'urbanisation, ce qui est positif.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, monsieur le Maire nos sincères salutations.

Cédric LABORET,
Président de la Chambre Interdépartementale
d'Agriculture Savoie Mont-Blanc ///

SAVOIE MONT-BLANC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Siret 130 016 926 00011

APE 9 411 Z

www.services.casmb.fr